

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

Délibération n°
D2026-02-03-05

Conseillers
municipaux en
exercice : 14

Convocation en
date du
27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de **SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE**

Conseil Municipal du 03 février 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Éric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc.

Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde,

Empêchés : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges.

Procurations : CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, CHORTO Christiane à CROS Francette.

Secrétaire de séance : CROS Francette.

OBJET : **SUBVENTION 2026 A LA PROTECTION CIVILE DE L'AUDE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse a demandé l'assistance de la Protection Civile de l'Aude en cas de catastrophes naturelles ou autres. Une convention, reconduite par tacite reconduction, a été signée en 2022. Il rappelle que durant l'incendie du mois d'août 2025, la Protection Civile de l'Aude a participé à la gestion de crise.

Monsieur le Maire précise que ces interventions sont gratuites mais qu'à titre de contrepartie, la Protection Civile de l'Aude sollicite une subvention de fonctionnement calculée sur la base de un euros par habitant soit 755.00 euros pour l'année 2026.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

Décide de maintenir la convention avec la Protection Civile de l'Aude

Vote la subvention de 755,00 euros à la Protection Civile de l'Aude

Autorise Monsieur le Maire à ordonner le mandatement.

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260203-D2026_02_03_05-DE

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Francette CROS



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

